

Toute la population de ST NICOLAS DE LA TAILLE sera recensée entre le jeudi 19 janvier et le samedi 18 février 2012

Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, vous êtes concerné.

Trois agents recenseurs ont été désignés : Sandra LEMAITRE, Liliane et Gérard BENOIST. Vous pourrez les reconnaître grâce à leur carte officielle tricolore comportant leur photographie et la signature du maire.

Il vous remettra **une feuille pour le logement** recensé, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02.35.39.82.65.

Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2012 : www.le-recensement-et-moi.fr

Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr



Mr Gérard BENOIST



Mme Liliane BENOIST



Mme Sandra LEMAITRE